

Changer de revêtement de sol

Envie de larges lames de chêne, de carreaux de grès cérame XXL ou d'un béton ciré ? Les choses à savoir avant de choisir le revêtement de vos rêves... Et quelques astuces pour rénover l'ancien. Texte Jérôme Aumont

1 Le renouveau du parquet

On l'avait peu à peu abandonné au profit de revêtements moins chers et plus faciles à poser et à entretenir. Il a fait son retour voici maintenant quelques années grâce au parquet flottant (autrement plus simple à poser qu'un parquet traditionnel sur lambourdes) et à l'arrivée sur le marché français des essences exotiques comme le teck, l'ipé ou le merbeau (toutes imputrescibles et par conséquent faciles et vivre). Depuis quelques années, la tendance est à la lame large (de 12 à 20 cm) et aux bois vieillis et patinés, avec une prédilection pour le chêne brossé, cèrusé, grisé ou blanchi... pour un budget avoisinant 100 € le m². L'autre tendance de fond, c'est la couleur appliquée directement en usine (gamme «Expert Line» de Parquets Gaillard, gamme «polychrome» d'Émois et Bois) ou sur site et à la carte (avec une peinture mate spéciale sol ou une cèruse). Écocitoyenneté oblige, il est conseillé de s'orienter en priorité vers des essences locales (pin, chêne, hêtre, châtaignier, noyer, etc.). Si votre cœur balance plutôt pour une essence africaine ou asiatique (doussié, palissandre, wengé, padouk...), optez pour un bois certifié PEFC* (issu de forêts gérées). Vous serez assuré de ne pas participer à la déforestation sauvage des forêts d'Amazonie. Bineau, Listone Giordano, Parquetierie Berrichonne.

* Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes.



parquet peint



parquet larges lames



Côté pose

La pose clouée est la plus traditionnelle, mais elle est réservée aux parquets massifs de 18 mm d'épaisseur minimum. Les lames sont fixées sur des lambourdes (après avoir éventuellement intercalé une sous-couche). Pour isoler le parquet sur le plan acoustique, il est conseillé de remplir l'espace entre les lambourdes avec une laine minérale. Cette pose n'est pas compatible avec les systèmes de chauffage par le sol et elle est déconseillée dans les pièces humides.

La pose collée présente l'avantage de pouvoir être effectuée avec ou sans sous-couche résiliente (liège, mousse de polyuréthane, etc.), sur une chape ou des panneaux de contreplaqué ou d'aggloméré. De plus, elle convient aussi bien aux parquets massifs que contrecollés. On la conseille lorsque la pièce ne bénéficie pas d'une grande hauteur sous plafond ou lorsqu'elle est exposée à de fréquentes variations de température (résidences secondaires). Ce type de pose est compatible avec un chauffage par le sol.

La pose flottante est la plus facile à mettre en œuvre grâce aux systèmes d'assemblage par simple clic des parquets contrecollés («Uniclic» de Quick Step, etc.). Le principe : grâce à un profil spécial, rainures et languettes s'assemblent sans colle et avec un minimum d'outils. Pour bénéficier d'un bon confort de marche et limiter les nuisances sonores, il est conseillé d'installer une sous-couche ou d'opter pour des lames bénéficiant d'une sous-couche intégrée. Le gros avantage de ce type de revêtement : il peut être démonté et donc vous suivre au gré de vos déménagements.

4 recettes pour relooker un vieux parquet

Le colorer. C'est l'option la plus simple et la plus économique. On la réserve plutôt aux essences les moins nobles comme le pin ou le sapin. Si le parquet est ciré, il faudra préalablement le décapier (V33) ou, au minimum, le frotter à la lessive Saint-Marc. Une fois le bois bien sec, on applique une peinture spéciale sol (Renaulac chez Brico Dépôt, gamme «Aquaréthane» de Syntilor) en prenant soin de croiser les couches pour un rendu optimal.

Le blanchir. Comme le bois va rester brut, il doit être parfaitement décapé et nettoyé (Saint-Marc Oxydrine), surtout s'il s'agit d'une essence à tanins comme le chêne ou le châtaignier. Pour lui donner un aspect délavé, on peut ensuite le passer à la Javel pure ou avec un mélange d'eau oxygénée et d'ammoniaque, dans les deux cas à l'aide d'un balai-brosse. Le bois peut rester tel quel (brut) ou être blanchi à l'aide d'une huile blanche (V33), en veillant ensuite à éliminer le surplus au chiffon.

Le noircir. Pour s'offrir un bois foncé façon wengé à moindres frais, rien de plus facile. L'option la plus simple (et la moins chère) consiste à le

saturer (après nettoyage ou décapage du bois) à l'aide de brou de noix (en GSB) appliqué au pinceau, puis protégé par un vernis incolore mat. Autre solution : il existe des huiles naturelles spéciales boiseries («Teinte et cire» de Veraline) qu'il vous faudra ensuite protéger à l'aide d'un vernis adapté.

Le céruser. Il convient tout d'abord de broser énergiquement le parquet avec une brosse métallique de manière à creuser la fibre et mettre les veines en valeur. On dépoussière ensuite le support à l'aide d'un chiffon, puis on applique la pâte à céruser (Les Frères Nordin). Après avoir laissé sécher pendant une heure, on enlève l'excédent, puis on stabilise la teinte avec un fondur (Liberon). Pour finir, la céruse peut être protégée à l'aide d'un vernis ou d'une cire.

Photos G. Trillart, J. Pessendorfer, R. Labouglie



2 Les 1 001 visages du carrelage

Terre cuite, grès, carreaux ciment, pierre, mosaïque... Sous l'appellation «carrelage» se cache une grande variété de produits, de plus ou moins bonne qualité, de plus ou moins grands formats... et plus ou moins faciles à poser et à entretenir ! Seul le classement UPEC représente un critère objectif de choix, chaque lettre correspondant (de 1 à 4) à une performance technique : U pour l'usure, P pour le poinçonnement, E pour la résistance au feu, C pour la résistance chimique. Selon la destination du carrelage (entrée, cuisine, salle de bains ou séjour), on sera donc plus ou moins vigilant sur l'un ou l'autre de ces points. Sachez toutefois que les carreaux de

terre cuite ne sont pas concernés par ce classement (ils ne bénéficient pas de traitement de surface et ne présentent donc pas les mêmes garanties «usine» que les autres revêtements). Si les dallages de pierre, les carreaux ciment et la terre cuite restent appréciés, c'est indiscutablement le grès cérame qui a aujourd'hui le vent en poupe. La raison : il imite à la perfection les autres matériaux (béton ciré, pierre, parquet...), il s'entretient facilement, est proposé dans une grande variété de dimensions et résiste à peu près à tout : usure, poinçonnement, chocs, etc. La compatibilité avec un chauffage par le sol dépend autant du revêtement lui-même que de la colle utilisée pour la pose. Lapeyre, Point P, Porcelanosa, Tile of Spain, Villeroy & Boch.

Côté pose

Le grand avantage du carrelage est de pouvoir être posé sur n'importe quel support (chape, ancien carrelage, plancher...), dans la mesure où celui-ci est plan, stable, dur et sec. Si tel n'est pas le cas, la pose de panneaux d'aggloméré ou la mise en œuvre d'une chape autolissante peut permettre de remettre le sol de niveau, sans de trop gros travaux. Mais, dans le cas d'une chape, il faudra ensuite attendre que celle-ci soit parfaitement sèche avant de vous lancer dans la pose du carrelage. Sachez enfin qu'au moment de la pose, le mortier-colle que vous utiliserez peut lui aussi permettre de rattraper des inégalités de 20 à 30 mm («Cermiset» de Desvres, «Weber.col max puissance 2» de Weber & Broutin). Par ailleurs, il existe dorénavant des carrelages qui se posent selon le même principe qu'un parquet flottant : sans colle ni joint («Carrelage clic» de Lapeyre, 69 € le m²).

2 astuces pour relooker un carrelage démodé

Le repeindre. On commence par le nettoyer impeccablement à la lessive Saint-Marc pour qu'il soit bien dégraissé. Ensuite, on applique au rouleau une sous-couche d'accrochage Époxy (Julien, Tollens) et on utilise une peinture spéciale sol, comme pour un parquet.

Le recouvrir. Si vous n'avez pas envie d'investir ou de vous lancer dans de gros travaux, vous pouvez tout simplement l'habiller d'un revêtement PVC «premier prix» (10 € le m²) imitant le bois, la pierre, l'ardoise, le métal. S'il s'agit de relooker une pièce de petite dimension, profitez des fins de rouleaux et des fins de séries (Gerflor, Saint-Maclou).

Et les joints ?

La mise en œuvre des joints s'effectue généralement 24 heures après celle du revêtement (lorsque celui-ci ne risque plus de bouger) à l'aide d'une raclette en caoutchouc, puis d'une éponge ou d'une taloche mousse. Jadis uniformément blanches, les poudres (que l'on mélange simplement à de l'eau) sont à présent proposées dans une large palette de coloris. Certaines sont directement conçues pour résister aux taches et moisissures («Jointroc» de Desvres), mais la plupart nécessitent un adjuvant (hydrofuge) dès lors que le carrelage est posé dans une pièce humide. D'une manière générale, pour offrir une plus grande protection contre l'humidité, on préconise de réaliser des joints le plus fins possible (de 1 à 6 mm).

3 La beauté du béton ciré

Hérité de l'esthétique loft des années 1980 et 1990, le béton ciré est devenu un incontournable, s'installant peu à peu dans nos intérieurs, qu'ils soient contemporains ou classiques. Ses atouts : une esthétique entre esprit brut et raffinement ultime (certains sols ne sont pas sans évoquer la brillance du marbre),

associée à d'indéniables qualités sur le plan pratique : possibilité d'avoir un seul revêtement sur tout un niveau, facilité d'entretien, absence de joints (hormis les joints de dilatation), etc. Mais c'est aussi le revêtement de sol qui présente le plus d'inconvénients. Ainsi, malgré une matière première très bon marché (du ciment, du sable, de l'eau et des pigments), il reste cher (un minimum de 100 à 150 € le m²), surtout dans le cas de petites surfaces. Une addition salée, mais pas usurpée, puisque chaque étape de la mise en œuvre suppose des temps de séchage et des interventions à répétition (préparation du support, application, finitions) pour le professionnel auquel vous ferez appel. Par ailleurs, on oublie trop souvent qu'un béton ciré reste un béton et qu'il ne sera jamais parfait (il existe toujours des différences de teinte) et qu'à l'usage il se patinera forcément (surtout dans une cuisine ou une salle de bains), se décolorera avec les UV et pourra même se fissurer



avec le travail mécanique (la dilatation) et le temps. Pour autant, quoi de plus agréable qu'un sol en béton ciré, surtout s'il est réchauffé par un chauffage basse température ?

Peut-on le faire soi-même ?

Si vous en rêvez, mais que votre budget ne vous permet pas de faire appel à un professionnel, plusieurs solutions.

– Vous pouvez le réaliser vous-même en ayant préalablement pris des cours auprès d'un professionnel (198 € la journée chez [Marius Aurenti](#)). Il ne vous restera plus qu'à payer la matière première (40 à 50 € préparation et finition comprises).

– Si vous ne vous sentez pas capable d'attaquer un tel chantier, vous pouvez opter pour des produits qui imitent (souvent assez bien) le béton ciré ou s'en inspirent : revêtement décoratif («Pandomo Sols» de Pandomo), ragréage autolissant coloré («Micro'CIM» de Color'CIM), etc. Dans tous les cas, un conseil : pour limiter les accidents et éviter les déceptions, entraînez-vous sur de petites surfaces.

Les deux questions qu'on se pose

Que faire s'il est taché ?

Sur Internet, les forums regorgent de clients déçus ou en délicatesse avec leur poseur parce que leur sol en béton ciré «marque» la moindre trace d'eau, de graisse ou de vin. En théorie, un tel sol s'entretient à l'eau savonneuse une fois par semaine, comme n'importe quel revêtement (éviter tous les produits à base d'eau de Javel), et se nourrit 2 à 3 fois par an en appliquant une cire spéciale. Si, malgré vos précautions, des taches apparaissent, cela ne signifie pas que le poseur a bâclé son travail. En revanche, il aurait dû vous prévenir que cela pouvait se produire. Dans tous les cas, sachez que ces taches finiront par disparaître naturellement au bout de quelque temps (si vous continuez à entretenir normalement votre sol). Dans le cas de taches prononcées, il est toujours possible de poncer le sol, puis d'appliquer une cire polymérisée spéciale béton. Problème : le sol ne sera plus taché, mais la zone poncée risque d'attirer autant le regard. Bref, avant d'envisager de faire quoi que ce soit, parlez-en avec votre poseur.

Les fissures, c'est normal ?

La résistance du béton à l'usure est réputée équivalente à celle du granit. Mais même s'il est mis en œuvre dans les règles de l'art (produits sous avis technique, respect des temps de séchage, mise en place de joints de dilatation, etc.), c'est un matériau souple qui peut se rétracter en séchant et donc se fissurer, même de manière superficielle. Pour limiter cette dilatation naturelle, vous pouvez demander à votre poseur de créer des fractionnements supplémentaires (par sciage), mais si le support travaille, rien ne garantit que le sol cessera de se fissurer pour autant. Mieux vaut donc accepter une bonne fois pour toutes que ce vieillissement fait partie intégrante de la vie (et du charme) de votre sol.